



D.2024.10.16.1.1.10

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 16 Octobre 2024

**1– LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B**

**1.1 – MARCHES – CONVENTIONS**

**1.1.10 – Ligne C – P+R LA VACHE – Marché M3 2024 01558 M – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Conception & Réalisation et Maîtrise d'Oeuvre pour les Systèmes Courants Faibles (CFA) avec la société WSP France.**

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                                     | PRÉSENTS | POUVOIR         | ABSENTS-EXCUSÉS |
|-------------------------------------|----------|-----------------|-----------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b>           |          |                 |                 |
| ANDRÉ Gérard                        | X        |                 |                 |
| BOLZAN Jean-Jacques                 | X        |                 |                 |
| BRIAND Sacha                        | X        |                 |                 |
| CARLES Joseph                       |          | X (M. Bolzan)   |                 |
| CARNEIRO Grégoire                   | X        |                 |                 |
| CHOLLET François                    | X        |                 |                 |
| GRASS Francis                       | X        |                 |                 |
| JOP Serge                           | X        |                 |                 |
| LATTES Jean-Michel                  | X        |                 |                 |
| MOUDENC Jean-Luc                    |          | X (M. Lattes)   |                 |
| OCHOA Nina                          |          | X (M. Chollet)  |                 |
| TERRAIL-NOVES Vincent               |          |                 | X               |
| TRAUTMANN Pierre                    |          | X (M. Briand)   |                 |
| TRAVAIL-MICHELET Karine             |          | X (M. André)    |                 |
| <b>SICOVAL</b>                      |          |                 |                 |
| CHERUBIN Laurent                    | X        |                 |                 |
| LUBAC Christophe                    | X        |                 |                 |
| <b>CC DES COTEAUX BELLEVUE</b>      |          |                 |                 |
| SEMPERBONI Patrice                  | X        |                 |                 |
| <b>CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN</b> |          |                 |                 |
| GUYOT Philippe                      | X        |                 |                 |
| <b>MURETAIN AGGLO</b>               |          |                 |                 |
| SUAUD Thierry                       |          | X (M. Terrisse) |                 |
| TERRISSE Jean-Marc                  | X        |                 |                 |

**Tisséo-Collectivités**

**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3<sup>ème</sup> ligne de métro. Le chapitre 6 du livre III du programme est consacré aux pôles d'échanges et indique les fonctions à assurer à chacune des stations en matière d'intermodalité.
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro et les opérations connexes, dont les études des pôles d'échanges (P+R, gare bus, vélos, zone de pose-dépose, etc...) jusqu'au stade Avant-Projet.
- Par délibération n°D.2017.12.13.1.1 du 13 décembre 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) précise la configuration des pôles d'échanges de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro. Le dimensionnement et la spatialisation des différents équipements des pôles d'échanges le long de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro sont définis. Le programme est complété par l'intégration de parcs silos sur 3 pôles d'échange métro/train : Colomiers gare, La Vache et Labège La Cadène.
- Par délibération n°D.2021.12.15.1.17 du 15 décembre 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) ajoute par avenant au mandat initial, la conception et la réalisation des pôles d'échanges multimodaux de Colomiers Gare, Sept Deniers, La Vache et La Cadène.
- Par délibération n°D.2022.04.13.1.1.7 du 13 avril 2022, le Comité Syndical de Tisséo Collectivité (SMTC) a validé l'organisation de la consultation et les modalités d'un concours restreint pour le PEM LA CADENE en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3ème ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).

Au vu du caractère particulier (structure démontable) acté pour ce P+R de La Vache à travers le référentiel technique du PEM, les principes suivants ont été retenus pour sa construction :

- **Le recours à un marché de Conception-réalisation**, afin de ne pas imposer une seule conception (du Maître d'œuvre) et ouvrir ainsi la concurrence à l'ensemble des entreprises spécialisées dans la construction d'une telle structure démontable, et retenir le produit le plus pertinent sur l'ensemble des critères (coût, délai, esthétique, déconstruction, environnement) ;
- **L'attribution d'une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux du P+R et d'une mission de Maître d'œuvre pour les systèmes courants faibles (CFA) à un même prestataire**, ces 2 missions étant distinctes et dissociables sur 2 périmètres distincts (ouvrage P+R et équipements), mais avec un fort intérêt à les confier à un même opérateur pour assurer la coordination entre ces 2 « sous-opérations ».

Le présent marché concerne donc une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la Conception et la Réalisation de l'ouvrage (AMO - Partie A) ainsi qu'une mission de Maîtrise d'œuvre pour le suivi de l'exécution des prestations liées aux courants faibles pour la réalisation du P+R démontable de la Vache (MOE – Partie B).

Le contrat est un marché à tranches en application des articles R2113-4 à R2113-6 du Code de la Commande Publique :

1. Il comporte, pour la partie A du marché, une tranche ferme et deux tranches optionnelles, définies comme suit :
  - Tranche Ferme : assistance à la passation du marché de conception/réalisation, établissement du dossier de données d'entrée techniques, assistance à la rédaction et à la passation des marchés de prestations intellectuelles, ordonnancement et planification générale, étude de faisabilité photovoltaïque,
  - Tranche optionnelle 1 : assistance en phase Conception
  - Tranche optionnelle 2 : assistance en phase Réalisation
2. Il comporte, pour la partie B du marché, une tranche ferme et une tranche optionnelle, définies comme suit :
  - Tranche ferme : maîtrise d'œuvre en phase Conception
  - Tranche optionnelle 1 : maîtrise d'œuvre en phase Réalisation.

La durée globale du marché est estimée à 60 mois.

La procédure de passation utilisée est la procédure d'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 04 avril 2024 aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 7 juin 2024 à 12h00.

Quatre (04) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à concurrence, à savoir :

- INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE
- ARCADIS ESG
- Groupement ABA WORKSHOP / SYSTRA
- WSP FRANCE

Toutes les candidatures ont été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tissé Collectivités a, dans sa séance du 30 septembre 2024, attribué le marché à l'entreprises WSP France, pour un montant de 488 436,50 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n°M3 2024 01558 M avec l'entreprises WSP France.

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

**ARTICLE 1** : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprises WSP France le marché n° M3 2024 01558 M pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la Conception et la réalisation ainsi qu'une prestation de Maîtrise d'œuvre pour les prestations liées aux courants faibles de l'ouvrage de parking relais à La Vache, pour un montant de 488 436,50 € HT.

**ARTICLE 2** : AUTORISE les dépenses correspondantes.

**ARTICLE 3** : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Jean-Michel LATTES**